
**Thème 3: PROGRAMME NATIONAL DE
RÉHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES
ROUTES URBAINES: RÔLES DES MAIRES**

Calice YAPO, Directeur Général Adjoint AGEROUTE

***Assemblée Générale de l'UVICOCI
07 février 2018***

PLAN

- ❑ **Introduction**
- ❑ **Rappel du dispositif légal et réglementaire**
- ❑ **Etat des lieux des routes urbaines**
- ❑ **Programme national de réhabilitation et d'entretien des routes urbaines**
- ❑ **Rôle des maires**

INTRODUCTION

- ❑ Face à l'urbanisation galopante, la préservation des voiries est devenue un véritable défi pour nos communes
- ❑ Le 16 janvier 2018, le Ministre des Infrastructures Economique, en sa qualité de Maître d'ouvrage du réseau routier national, a rencontré les Maires du District d'Abidjan afin de les sensibiliser sur leur rôle dans l'entretien des routes
- ❑ A l'occasion de son Assemblée Générale de ce jour, l'UVICOCI invite le MIE à exposer sur le thème: ***Programme national de réhabilitation et d'entretien des routes urbaines : rôle des maires***

RAPPEL DU DISPOSITIF LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Ministère des Infrastructures Economiques, selon article 20 du Décret n° 2017-45 du 25 janvier 2017

- **Attributions générales**

- Mise en œuvre et suivi de la politique du Gouvernement en matière d'infrastructures dans le domaine des travaux publics
- Gestion du domaine public de l'Etat

- **Attributions en matière de route et d'ouvrages d'art :**

- Maîtrise d'ouvrage, suivi de la conception et de la réalisation des infrastructures du réseau routier
- Entretien des infrastructures du réseau routier
- Initiative de la réglementation relative à la gestion des infrastructures du réseau routier

RAPPEL DU DISPOSITIF LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Les Collectivités sont régies par les trois (3) textes principaux suivants:

- ❑ Ordonnance n°2001-262 du 28 septembre 2011 d'orientation sur l'organisation générale de l'Administration territoriale de l'Etat
- ❑ Loi n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales
- ❑ Loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales

RAPPEL DU DISPOSITIF LEGAL ET REGLEMENTAIRE

La Commune, selon la loi n° 2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales

- **Attributions en matière de voies de communication et de réseaux divers:**
 - Elaboration et mise en œuvre du plan communal de développement des voies de communication et de réseaux divers
 - Création, la gestion et l'entretien des voies de communication et des réseaux divers d'intérêt communal
 - Création, la gestion et l'entretien des pistes rurales dans le périmètre de la commune

- **Attributions en matière de Transport**
 - Réalisation des infrastructures d'accostage des petits navires
 - Promotion de la sécurité routière urbaine
 - Gestion et contrôle du bon état de la signalisation routière

- **Attributions en matière de protection de l'environnement**
 - Entretien des caniveaux et des voies publiques

ETAT DES LIEUX DES ROUTES URBAINES

□ La voirie est classifiée comme suit :

- La voirie d'intérêt urbain assure la liaison entre les communes et les voies d'intérêt national
- La voirie d'intérêt communal est composée des voies de déserte à l'intérieur des communes

□ Le réseau routier national comprend environ **4000 km** de voiries urbaines dont plus de la moitié est concentrée à Abidjan (2 042 kms dont 1 212 km bitumées et 830 km en terre) et plus de **200 000 km** de pistes agricoles non classées

□ Ces voiries urbaines ont en moyenne plus de 20 ans d'âge et sont dégradées à plus de 90% de leur linéaire

LE PROGRAMME NATIONAL DE RÉHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES ROUTES URBAINES

AU TITRE DU PER 2018

- **Réparation de surfaces voirie revêtue : 11 milliards FCFA**
 - Voiries de Cocody, Abobo, Yopougon : 9 milliards FCFA
 - Yamoussoukro voirie en PAT: 2 milliards FCFA

- **Réhabilitation voirie en terre : 3 milliards FCFA**
 - Bondoukou 12 km: 350 millions FCFA
 - Gagnoa 17km: 330 millions FCFA
 - Sassandra 9km: 450 millions FCFA
 - Man 10km : 380 millions FCFA
 - Minignan 10 km: 440 millions FCFA
 - Toumodi 15 km: 380 millions FCFA
 - Dimbokro 15 km: 370 millions FCFA
 - Katiola 9km: 300 millions FCFA

LE PROGRAMME NATIONAL DE RÉHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES ROUTES URBAINES

- **Entretien des feux tricolores : 1,3 milliards FCFA**

□ Abidjan:	246 carrefours
□ Bouaké:	20 carrefours
□ Korhogo:	21 carrefours
□ Yamoussoukro:	10 carrefours
□ Daloa:	21 carrefours
□ San Pedro:	6 carrefours
□ Soubré:	2 carrefours
□ Dabou:	3 carrefours
□ Séguéla:	5 carrefours
□ Daoukro:	2 carrefours
□ Odienné:	2 carrefours

Soit un total de 338 carrefours

LE PROGRAMME NATIONAL DE RÉHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES ROUTES URBAINES

AU TITRE DU PRI-CI

Ce financement a pour objectif de réhabiliter environ **52 km** de voiries urbaines à Abidjan et à l'intérieur

- ❑ Yopougon: 1 672 765 212 FCFA
- ❑ Cocody: 1 316 876 687 FCFA
- ❑ Port-bouët: 2 173 929 000 FCFA
- ❑ Bingerville: 159 125 900 FCFA
- ❑ San-Pedro: 4 070 506 630 FCFA
- ❑ Abengourou: 2 744 410 480 FCFA Adzopé: 3 083 551 910 FCFA
- ❑ Divo: 1 500 000 000 FCFA (Appel d'offres en cours)
- ❑ Daloa: 882 000 000 FCFA (Appel d'offres en cours)
- ❑ Bondoukou: 882 000 000 FCFA (études en cours)
- ❑ Bouna: 588 000 000 FCFA (études en cours)

LE PROGRAMME NATIONAL DE RÉHABILITATION ET D'ENTRETIEN DES ROUTES URBAINES

❖ AU TITRE DES TRAVAUX EN COURS SUR LA VOIRIE D'ABIDJAN

COMMUNE	LONGUEUR (Km)	COUT (FCFA TTC)
ABOBO	26	9 384 571 019
ADJAME	12	2 725 201 613
ATTECOUBE	11	1 760 150 519
COCODY	26	7 377 678 009
KOUMASSI	22	3 107 885 933
MARCORY	18	2 985 677 356
PORT BOUET	5	2 032 331 987
TREICHVILLE	9	1 419 249 703
YOPOUGON	67	13 034 595 797
TOTAL	197	43 827 341 935

ROLE DES MAIRES

Le MIE sollicite les Maires sur les aspects suivants:

- ❑ Assurer l'entretien des voies à l'intérieur de leurs communes (reprofilage, points à temps, etc.)
- ❑ Assurer le désensablement des voies à l'intérieur de leurs communes
- ❑ Assurer le curage des ouvrages d'assainissement
- ❑ Procéder à l'enlèvement rapide des déchets issus du curage
- ❑ Libérer les emprises des routes des occupations anarchiques

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**